

Concurrence et réglementation, Energie et environnement

Réponse à une consultation 19.01.2021

Révision partielle des circulaires de la FINMA 2016/1 «Publication - banques» et 2016/2 «Publication - assureurs (public disclosure)»

economiesuisse considère qu'une approche coordonnée et impliquant tous les acteurs économiques en matière de finance durable est fondamentale. Dès lors, l'organisation salue, d'une part, l'approche axée sur des principes et proportionnée de la FINMA en matière de publication des risques financiers liés au climat et, d'autre part, l'opportunité de fonder son contenu sur les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures. Cela dit, il est nécessaire de clarifier quelques points qui devraient revêtir une importance particulière dans les futurs travaux sur les obligations de transparence en matière de risques climatiques.